

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Eure

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt et un, le vingt-deux juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno THOUROUDE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Yann VILLEROY.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Secrétaire : Mme Sandrine HUSSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 11/02/2021 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-059 : Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01 juillet 2021 à temps non complet (30/35ème)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ à la retraite de Madame LEMOINE Marie-Denise, adjoint technique principale de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) au 01/09/2019, il convient de supprimer ce poste après avoir obtenu l'avis du comité technique placé auprès de Centre de Gestion de l'Eure pour les collectivités de moins de cinquante agents.

En effet, le poste de cuisinière n'est plus nécessaire au fonctionnement de la restauration scolaire car la Municipalité de Thiberville a décidé d'avoir recours à un prestataire de services pour la livraison des repas depuis cette date.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08 juin 2021,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de ce poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) à compter du 01 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) à compter du 01 juillet 2021

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

FILIERE TECHNIQUE :

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème)

Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 0

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-060 : Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35ème) à compter du 01 juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (20/35ème) de Madame CASTELLIER Marie-Pierre à compter du 1er mars 2021, le maintien du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35ème) qu'elle occupait précédemment n'apparaît plus justifié.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08 juin 2021,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de ce poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35ème) à compter du 01 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35ème) à compter du 1er juillet 2021.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

FILIERE TECHNIQUE :

Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade ; adjoint technique à temps non complet (20/35ème)
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 0

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-061 : Convention d'adhésion à la mission conseil et assistance en recrutement sur poste permanent avec le CDG 27

Le Centre de Gestion de l'Eure, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires financées par le prélèvement d'une cotisation, et comme l'y autorise la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, développe au service des collectivités territoriales et établissements affiliés des prestations facultatives en vertu des articles 22 à 26-1 de cette même loi.

La présente prestation est actuellement proposée dans le cadre d'un financement par la cotisation additionnelle.

La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de la **mission conseil et assistance en recrutement sur poste permanent proposée par le CDG 27.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susnommée avec le Centre de Gestion de l'Eure (jointe en annexe) et ce, conformément aux modalités établies dans cette dernière.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités afférentes.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur le Maire précise que le CDG 27 va nous conseiller et nous assister pour le recrutement de 2 agents occupant des postes importants :

- celui de Madame Christine GILLES, Secrétaire Générale qui a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01 janvier 2022
- celui de Monsieur Laurent SAMSON, Responsable des Services Techniques qui fait valoir ses droits à la retraite au 01 février 2022.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-062 : Aménagement de carrefour et de sécurité, route de Lieurey (RD 28)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Thiberville a mandaté les services de l'Ingénierie 27 pour étudier l'aménagement du carrefour entre la RD 28 et le chemin des Aumônes ainsi que des aménagements de sécurité le long de la RD 28.

Lors de la réunion du 3 mai 2021, les propositions de l'Ingénierie 27 et les orientations retenues ont été étudiées :

Il a été présenté et laissé à la commune un dossier avec l'aménagement du carrefour, une écluse couplée avec un coussin lyonnais afin de ralentir les usagers et sécuriser la traversée des usagers se dirigeant vers le Carrefour Market ainsi qu'une écluse côté entrée d'agglomération, en direction de Saint Aubin de Scellon.

Il a été aussi présenté les relevés de vitesse réalisés à 3 emplacements le long de la RD 28 (en entrée d'agglomération côté Saint Aubin de Scellon- proche du carrefour Market et côté vétérinaire).

Les résultats ont montré que les usagers, au niveau du vétérinaire, sont en dessous de la vitesse réglementaire car le V85 est en moyenne de 48 km/h (dans les 2 sens cumulés).

Au niveau du Carrefour Market, la vitesse V85 est de 56 km/h (dans les 2 sens cumulés) puis en sortie, il y a une accélération des usagers en sortant de l'agglomération car la vitesse V85 est de 60 km/h au niveau du compteur V6. Par contre, dans le sens RD 613-mairie, on observe une décélération nette de la vitesse. Les résultats des relevés de vitesse sont laissés aux élus.

Après discussion et visite sur le terrain, la mairie a validé l'aménagement du carrefour mais ne souhaite plus réaliser les aménagements de sécurité proposés sur la RD 28 et souhaiterait plutôt un aménagement de porte d'entrée (côté RD 613) pour ralentir et marquer l'agglomération.

Monsieur le Maire présente ensuite à ses collègues les 3 avant-projets chiffrés par Ingénierie 27 :

- Aménagement de carrefour entre la RD 28 et le chemin des Aumônes : 31 380,96 € H.T. (37 657,15 € T.T.C.)
- Aménagement de porte d'entrée (version 1) : 43 132,77 € H.T. (51 759,32 € T.T.C.)
- Aménagement de porte d'entrée (version 2) : 13 195,78 € H.T. (15 834,93 € T.T.C.)

Ces devis ont été étudiés par les membres de la commission des travaux qui ont uniquement retenu l'avant-projet d'aménagement de carrefour entre la RD 28 ; le coût des 2 autres avant-projets ayant été jugés trop élevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide

- d'entériner le projet d'aménagement du carrefour qui s'élève à 31 380,96 € H.T (37 657,15 € T.T.C.).
- de valider la continuité de la mission d'Ingénierie 27.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette demande de subvention.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur PARIS indique que les économies ainsi réalisées permettront de procéder à l'aménagement de sécurité, route de Bernay au niveau de la sortie du collège.

Madame CAREL Véronique constate que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de Thiberville sont implantés sur la commune de Fontaine La Louvet. Les plantations sur le rondpoint entre la RD 613 et la RD 28 sont également effectuées par notre commune. Monsieur le Maire répond qu'il faut embellir les entrées de notre bourg.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-063 : Suivi du marché de contrôle de branchements d'assainissement collectif (2ème tranche) : Avenant n°1 à la convention d'AMO signée avec le SIDESA

Monsieur le Maire explique à ses collègues que pour la 2ème tranche de contrôle de branchements d'assainissement en domaine privatif sur la Commune de Thiberville, il convient de signer un avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage N° 2101 conclue avec le SIDESA de MONT SAINT AIGNAN (76) afin d'assurer le suivi du marché de prestations de services et la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine- Normandie.
Le devis du SIDESA s'élève à 4 050,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- d'accepter l'offre du SIDESA d'un montant de 4 050,00 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et financières relatives à cet avenant N° 1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage N° 2101.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise indique qu'il s'agit de la continuité de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui avait été confiée au SIDESA lors de la 1ère tranche de contrôles.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-064 : Mission de maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal N° MA-DEL-2021-038 du 13/04/2021, il a été décidé de confier à la Sarl IC- EAU Environnement de VERNON (27) la mission de maîtrise d'œuvre pour la passation d'un marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 27 360,00€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.

Cette délibération complète la délibération N° MA-DEL-2021-038 en date du 13/04/2021.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise précise que la commune peut bénéficier de subventions à hauteur de 50 % pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 20 % pour le Département.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-065 : SILOGE : Garantie d'emprunts de l'opération de réhabilitation de 39 maisons locatives sociales, "Le Clos des Aumônes" à Thiberville

La Commune de THIBERVILLE et SILOGE entreprennent ensemble un projet de réhabilitation de 39 maisons locatives sociales, au sein du lotissement situé Le Clos des Aumônes.

Ces pavillons sont équipés d'un chauffage électrique et présentent une étiquette énergivore moyenne de classe F (350 kWh ep/m².an).

L'objectif de l'amélioration thermique est d'atteindre une étiquette énergétique après travaux de classe C par la réalisation des travaux suivants :

- . Fourniture et installation d'une pompe à chaleur air/eau,
- . Etanchéité et isolation des toitures-terrasses

A cette amélioration thermique s'ajouteront des travaux d'amélioration technique, à savoir :

- . Ravalement des façades
- . Réfection de la peinture des portes d'entrée, des façades et pignons des garages

Les marchés de cette opération sont signés et le chantier est prêt à démarrer.

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Banque des Territoires dans le cadre du financement de cette réhabilitation, SILOGE a sollicité l'octroi des garanties de principe des financements auprès :

- . Du Conseil Départemental qui a limité sa participation à 20 % de l'opération (197 648 euros)
- . Du Conseil Municipal de Thiberville pour le solde soit 80 % de l'opération (790 592 euros)

Après délibération et vote par 16 Voix Pour, 1 Abstention (Mme CAREL Véronique), le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 790 592 euros pour le financement de la réhabilitation de 39 logements situés Le Clos des Aumônes

17 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

Madame CAREL Véronique s'étonne de cette demande car la SILOGE encaisse les loyers. Monsieur le Maire indique que pour bénéficier de prêts auprès de la Banque des Territoires, la SILOGE doit obtenir la garantie de principe auprès de la commune de Thiberville.

Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de vie des locataires de ces logements sociaux.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-066 : Travaux d'amélioration des 39 logements, clos des aumônes : demande de subvention de la SILOGE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la SILOGE va réaliser des travaux d'amélioration énergétique de 39 logements du "Clos des Aumônes" pour un montant de 1 643 171 euros toutes taxes comprises comprenant :

- la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur air-eau
- le remplacement des radiateurs
- la création de combles isolés sous une toiture en double pente

A cette amélioration thermique s'ajouteront des travaux d'amélioration technique :

- ravalement des façades
- réfection des peintures des portes d'entrée, des façades et pignons des garages
- aménagement paysager par la création de zones végétalisées et paysagées ainsi qu'un terrain de pétanque.

La commune est sollicitée pour une aide financière équivalente à 5% du montant prévisionnel des travaux soit 82 158 euros ou à 10% du montant prévisionnel des travaux soit 164 317 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) refuse de participer financièrement aux travaux d'amélioration énergétique et thermique des 39 logements du "Clos des Aumônes".

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Au préalable, Monsieur le Maire indique que la SILOGE souhaite bénéficier du dispositif Plan France Relance. Pour cela, elle doit déposer un dossier avant le 31 décembre 2021 pour les travaux d'amélioration énergétique et thermique des 39 logements locatifs sociaux du Clos des Aumônes.

Au niveau budgétaire, la commune ne peut pas s'engager sur une telle somme car il reste encore d'importants projets communaux à réaliser.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-067 : Vérification de la non-évolution d'une marnière avant comblement

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'avant de réaliser le comblement de la marnière, rue du Louvre, il convient de vérifier son évolution en réalisant une visite physique et une inspection vidéo avec relevé Laser 3D en forage.

La mission d'Explor-e de YERVILLE (76) s'élève à 5 280,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre d'Explor-e de YERVILLE (76) d'un montant de 5 280,00 € T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2031 (opération d'équipement N° 89 : Marnière) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise informe le conseil que les 2 propriétaires concernés par le comblement de la marnière vont pouvoir déposer un nouveau dossier de subvention et bénéficier du Fonds Barnier au taux de 80 % du montant devis au lieu de 30 % précédemment.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-068 : Décision modificative N° 01/2021 : Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Compte 615221 (Bâtiments publics) : - 42 980 euros
Compte 023 (Virement à la section d'investissement) : 42 980 euros

Section d'investissement :

Dépenses :

Compte 2031 (opération d'équipement N° 89 : Marnière) : 5 280 euros
Compte 2152 (opération d'équipement N° 140 : Travaux Route de Lieurey) : 37 700 euros

Recettes :

Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) : 42 980 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Remerciements de l'Amicale Eure Liberté 44 et de l'Association de Gymnastique et de Danse de Loisirs pour le versement de la subvention communale.

- Thiberville Basket Club : demande de subvention d'un montant de 1 000 euros. Le courrier en date du 10 juin 2021 sera transmis à la CCLPA qui subventionne les associations sportives.

- Schéma Départemental des Vélo routes- Voies Vertes : une réunion a eu lieu le 03 juin à la Mairie. Monsieur le Maire indique qu'il y aura une liaison entre Bernay et Beuzeville. Elle passera par le Mesnil de Drucourt, la rue du Mesnil jusqu'au feu tricolore et se dirigera vers la rue de Cormeilles. Monsieur PARIS pense qu'il faudra réfléchir à la création d'une piste cyclable lors du projet d'aménagement des trottoirs rue de Cormeilles.

- Zone d'activités du Cheval Noir : les travaux s'élèvent à 500 000 euros pour la viabilisation de 9 parcelles dont 4 sont situées en vitrine. La CCLPA a décidé de viser surtout les très petites entreprises et les artisans.

- Maison Médicale : les travaux de terrassement commenceront en septembre prochain. Actuellement, beaucoup de matériaux manquent. L'ouverture est prévue en juin 2022.

- Projet d'éoliennes à l'Hôtellerie : le tract du collectif "protection et préservation des communes portes du pays d'Auge " a été évoqué lors du précédent conseil municipal.

La commune de l'Hôtellerie a délibéré en février 2021. Le conseil communautaire de l'agglomération de Lisieux Normandie a émis un avis favorable en avril 2021. 5 éoliennes seront implantées sur 3 parcelles à proximité de notre commune.

Monsieur le Maire pense que ce projet n'est pas adapté à notre environnement naturel et regrette que la Commune de Thiberville n'ait pas été avertie. A une hauteur de 180 mètres, elles seront visibles du centre du bourg. Elles occasionneront des nuisances sonores. Cela entraînera la chute des prix de vente des maisons.

Madame CAREL Véronique indique qu'elle a reçu des menaces de mort. Elle précise que si elle exploite une de ces parcelles, elle n'est en aucun cas le porteur de ce projet.

Monsieur le Maire s'oppose à ce projet qui nuira au développement économique et touristique de Thiberville.

Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion. Monsieur VAREA José annonce qu'il est également contre cette implantation d'éoliennes.

- Réception des travaux de réhabilitation des châteaux d'eau : a été effectué par le syndicat intercommunal de production et d'adduction d'eau le 16 juin 2021 à Thiberville, Saint-Pierre de Cormeilles et Saint-Sylvestre de Cormeilles

- Foire à tout du 15 août et fête foraine : Monsieur le Maire indique que ces manifestations sont maintenues. Monsieur GAMBIER Laurent demande quelle association va les organiser. Le feu d'artifice n'aura pas lieu en raison des normes sanitaires (jauge de 4m2/personne).

- Sport et détente : les 10 bornes de Thiberville se dérouleront le 12 septembre 2021.

- Repas des anciens : la décision de son maintien se fera en fonction de l'évolution de la covid 19 et des normes sanitaires applicables.

- Cérémonie du 11 novembre : le centenaire du monument aux morts rue de Bernay sera célébré.

- Assemblée générale de l'association des festivités : aura lieu le 28 juin 2021 à 19 heures à la salle des votes. Monsieur LANGEARD Didier indique que les membres de la commission foires fêtes y ont été conviés. Monsieur BEAUDOIN Christian précise qu'il a lui-même adressé les invitations. Une annonce a été publiée dans l'Eveil du 16 juin 2021. Il faut essayer de relancer cette association actuellement en sommeil. L'ancien président doit être présent à cette assemblée générale et savoir s'il reste un solde sur le compte de l'association.

La séance est levée à 22 heures.
